

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-99

Marché public de travaux

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable entre le village de la Rigaudie et Cros Darrot

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code la Commande Publique ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 14 octobre 2025 sur la plateforme de dématérialisation centreofficialies avec une date de remise des offres fixées 04 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des MArchés passés en Procédure Adaptée (CMAPA) en date du 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant que la Ville de THIERS souhaite procéder au renouvellement du réseau d'eau potable entre le village de la Rigaudie et Cros Darrot ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir aux services d'un prestataire en capacité de mener à bien ces travaux relatifs au réseau d'eau potable ;

Considérant la proposition de l'entreprise ROBINET (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant total de 31 618,00 euros Hors Taxes (HT).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché de travaux pour procéder au renouvellement du réseau d'eau potable entre le village de la Rigaudie et Cros Darrot, est conclu avec l'entreprise ROBINET (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant total de 31 618,00 euros Hors Taxes (HT).

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le

22 DEC. 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER

